



CAHIER DES CHARGES

Adoption par consensus

JUILLET 2016

CAHIER DES CHARGES

1. Contexte

Le secteur municipal est un acteur prépondérant des décisions qui influencent la santé et le bien-être de la population.

Les grandes métropoles et leurs arrondissements exercent un rôle-clé pour influencer les choix et les actions, des citoyens, favorisant entre autres; les saines habitudes de vie, la qualité de l'environnement naturel et bâti, le développement socioéconomique et culturel, l'inclusion et la paix sociale, les solidarités du tissu social, les bonnes conditions sociosanitaires et la sécurité alimentaire.

La vitalité des communautés et la démocratie en santé sont des caractéristiques intimement liées à l'éducation, à la santé, à l'accès aux soins, à l'équité des réponses face aux besoins, à la lutte aux disparités sociales, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, à la qualité de l'environnement de proximité et aux relations socioculturelles.

Modelé sur des exemples reconnus et évalués dans plusieurs métropoles urbaines de culture tant francophone qu'anglophone, le Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal agit de manière non contraignante, sous l'égide d'élus de proximité en :

- réunissant les principales forces vives des communautés de l'Est de l'île de Montréal;
- amenant les organisations et les partenaires d'horizon différent à travailler ensemble;
- stimulant l'engagement des citoyens, en contribuant à les amener à participer au changement en fonction de leurs capacités, de leurs ressources et de leurs talents.
-

2. Objectifs du cahier des charges

- Le cahier des charges fixe un cadre consensuel pour les participants : élus de proximité, usagers, citoyens, professionnels, institutions, établissements et associations concernées par l'action du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal.
- Il propose de convenir de l'organisation du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal par la définition; d'une mission, des objectifs, des principes et règles d'évaluation des actions entreprises.
- Il vise à définir le cadre qui semble le plus pertinent pour constituer un espace expérimental d'échanges et d'actions ajusté aux dynamiques de proximité dans les arrondissements et adaptable à la diversité de l'ensemble du territoire de l'Est-de-l'île-de-Montréal.
-

3. Définition du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal

- Le Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal est une plateforme d'échange et de coordination entre les élus de proximité, les professionnels de la santé, les acteurs sociaux et communautaires, les usagers, les citoyens, les aidants, les regroupements régionaux et les acteurs locaux concernés, comme entre autres, les milieux de l'éducation et la sécurité publique.
- Le Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal agit en catalyseur sur des priorités structurantes ciblées qui traduisent des choix et des actions collectives favorisant la santé des communautés et la réduction des disparités sur le plan de la santé, du territoire.

4. Territoire visé

Le périmètre d'accompagnement du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal, soit le territoire couvert par les neuf (9) quartiers situés dans les six (6) arrondissements suivants : Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, Rosemont, St-Michel, St-Léonard, Anjou et la ville de Montréal-Est.

5. Mission du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal

Le Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal a pour mission de soutenir et stimuler les actions collectives qui agissent sur les déterminants sociaux de la santé reposants sur les stratégies favorisant l'intersectorialité et dont les leviers sont :

- Une compréhension partagée avec des organisations qui travaillent à faire évoluer leurs engagements au bénéfice de la santé et du bien-être de la population;
- Une connaissance des conditions et des initiatives favorisant la créativité et l'engagement des citoyens, des élus de proximité, des professionnels et des communautés;
- Une solidarité de responsabilités, entre autres, des institutions, des organismes, des professionnels, dans le renforcement des capacités, des connaissances et des compétences de chaque citoyen à participer à l'amélioration de la santé et du bien-être;
- Une cohésion des actions ayant des impacts cumulatifs positifs pour l'ensemble de la population et les groupes les plus vulnérables;
- Une participation, notamment par des actions globales, au développement des quartiers de l'Est de l'île de Montréal.

6. Objectifs du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal

Dans la continuité des actions de concertation locales et sous réserve de l'adhésion des parties aux objectifs de la démarche d'expérimentation, le Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal pourra, sans s'y limiter :

- Identifier des thématiques d'engagement rassembleur en fonction de l'observation et de l'analyse des besoins populationnels du territoire;
- Encourager la coconstruction et l'adaptation de solutions novatrices aux enjeux de promotion/prévention en santé, d'accès/continuité des services, d'inclusion et de lutte à la stigmatisation des personnes vulnérables dans les quartiers;
- Prévenir et soutenir les situations complexes de cohabitation en lien avec les caractéristiques de santé populationnelle avoisinantes.

7. Structure du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal

Le Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal s'articule autour :

- du comité de pilotage;
- de groupes de travail thématiques s'appuyant sur les instances de concertation locales déjà existantes;
- de l'assemblée plénière annuelle.

Le Conseil peut compter sur une coordination technique assurée par un représentant du CIUSSS désigné à cet effet.

7.1 Le comité de pilotage

Coanimé par les Maires d'arrondissement et accompagné par le représentant du CIUSSS désigné à cet effet, le comité de pilotage se réunit afin de convenir de priorités structurantes de travail, à partir de données d'observation par quartier.

- Il coproduit la démarche générale et identifie les groupes de travail;
- Il stimule la mise en œuvre ciblée et efficiente d'initiatives conformes aux objectifs poursuivis par les politiques et les priorités de santé/bien-être nationales, régionales et municipales (ex. : programme de santé publique, politique de développement social...);
- Il définit les modalités d'évaluation de la valeur ajoutée du fonctionnement du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal;
- Il se réunit trois (3) fois par an.

7.2 Les groupes de travail thématiques

En fonction d'un mandat spécifique et d'une durée de mission déterminée ou d'un objectif, les groupes de travail thématiques sont accompagnés par un animateur désigné par le comité de pilotage. De façon spécifique :

- Ils organisent des dynamiques d'échange d'information permettant d'identifier des zones de force et de vulnérabilité au sein du territoire;
- Ils conduisent au besoin des diagnostics et des analyses complémentaires pour faciliter la compréhension partagée et l'action coordonnée;
- Ils encouragent le maillage transversal d'actions contributives aux résultats anticipés;
- Ils se rencontrent six (6) à sept (7) fois l'an.

Ils s'appuient sur les instances locales déjà existantes, les tables de quartier, les organismes communautaires, les regroupements régionaux, les comités locaux de citoyens et la parole des citoyens les plus éloignés du dialogue public pour la mise en œuvre et le suivi des actions et projets concertés avec le territoire de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Les travaux et les réalisations de chaque groupe sont présentés annuellement en assemblée plénière après validation par le comité de pilotage.

7.3 L'assemblée plénière

Annuellement, l'assemblée plénière réunit tous les membres et partenaires du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal pour échanger sur l'état d'avancement des initiatives convenues, les pistes d'amélioration et l'évaluation des activités du Conseil. La synthèse des échanges sera diffusée auprès des leaders des organisations partenaires du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal, des élus et de la population.

7.4 La coordination

La coordination des activités du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal est organisée par le représentant du CIUSSS désigné à cet effet et le comité de coordination, composée de trois (3) délégués du comité de pilotage, avec le concours technique des membres identifiés par les partenaires du comité de pilotage :

- Il prépare les rencontres du comité de pilotage;
- Il supporte les travaux initiaux de définition du Conseil : diagnostic territorial, évolution du contenu;
- Il pilote la démarche d'animation des travaux de mise en œuvre des actions;
- Il propose des appuis méthodologiques et la mise en commun d'outils de suivi aux acteurs;

- Il propose des protocoles d'évaluation des actions du Conseil (capacité d'engagement, démarche d'amélioration de la qualité...);
- Il coordonne les aspects administratifs et les communications autour du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal.

8. Principes communs d'action

Les signataires s'entendent afin que la démarche expérimentale du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal soit imprégnée de principes généraux, qui guideront les actions :

8.1 La pluralité des voix

La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte. Les principes de non-discrimination et de libre expression des voix citoyennes guident le dialogue afin de permettre à chacun d'émettre des propositions et des avis sur les thèmes de travail.

8.2 La coconstruction

L'action solidaire s'inscrit dans le prolongement et la complémentarité des dynamiques de concertation existantes dans les quartiers et au régional en facilitant le partage des savoirs ainsi que le renforcement des habiletés des communautés et des citoyens à participer activement aux initiatives collectives.

8.3 La promotion de la santé globale et la réduction des disparités de santé

Agir simultanément en faveur de la santé globale de la population du territoire et de la réduction des inégalités de santé entre les groupes de population à l'échelle territoriale constitue l'essence même de l'action du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal.

8.4 La cohérence avec les politiques publiques nationales, régionales et municipales

L'articulation des priorités retenues avec celles mises en œuvre par les politiques publiques est une priorité absolue.

8.5 La transversalité et la complémentarité des actions

La démarche apprenante mise sur la création de valeurs (préservation, valorisation, innovation), l'accroissement de la capacité collective (cohérence, temps, simplicité) et sur la diffusion des connaissances, de l'avancement des actions d'amélioration sur le parcours santé à l'échelle du territoire.

8.6 L'évaluation probante des résultats en soutien à la compréhension partagée

L'évaluation de l'action en fonction d'indicateurs connus de tous constitue un principe de base pour la prise de décision éclairée et la progression mesurée de l'atteinte des résultats. La démarche évaluative repose sur la formalisation d'objectifs mesurables, l'étude de l'exécution, l'analyse des résultats et des apprentissages. Elle peut se concentrer sans s'y limiter à l'analyse d'impacts sur la santé, l'efficacité-impact de partenariats stratégiques, le degré d'atteinte des résultats visés ainsi que les conséquences non prévues.

La démarche requiert des coopérations techniques, méthodologiques et d'évaluation avec des organisations reconnues pour leur expertise en matière de participation citoyenne, de recherche-participative, et d'un centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la Santé. Les modalités de restitution de l'expérimentation et des résultats de l'évaluation sont transmis aux communautés par les voies de communication que le Conseil aura définies.

8.7 La transparence des communications

La transparence est un principe essentiel à la conduite des initiatives du Conseil citoyen en santé de l'Est de Montréal, les consultations s'y rapportant et les communications des résultats de son action concertée. Elle est garante de la confiance dans les échanges, de la participation des citoyens et du souci de préserver les initiatives de l'influence d'intérêts particuliers.

Une initiative soutenue par :

